

**MAIRIE
D'ARGANCY**

COMPTE - RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 13 MARS 2009

Elus : 15 M. Mme HENON-HILAIRE Fabrice - VETZEL Jean-Paul - LESAGE Justin - EMMENDOERFFER Jocelyne - MARTIN Roland - RENOUF Fabrice - ROZAIRE Patrick - NEVEUX Yolande - PERRIN Marie-Thérèse - FREY Nicolas - BERNARD Sylviane - SPEYER Edmond - SPIRCKEL Patrick - SANT Giorgio - CONTER Evelyne

**En fonction : 15
Présents : 15
Absents excusés : 0**

Convocation envoyée le 5 mars 2009

Secrétaire de séance : Monsieur VETZEL Jean-Paul

ORDRE DU JOUR

- 1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 FEVRIER 2009**
- 2) COMPTE ADMINISTRATIF 2008**
- 3) AFFECTATION DU RESULTAT 2008**
- 4) COMPTE DE GESTION 2008**
- 5) BUDGET 2009**
- 6) SUBVENTIONS 2009**
- 7) TAXES COMMUNALES 2009**
- 8) DONS ET SECOURS**
- 9) MARCHE : CREATION DE 3 PARKINGS**
- 10) DIA**
- 11) COMPLEMENTAIRE SANTE ET MAINTIEN DE SALAIRE DU PERSONNEL**
- 12) DEMANDE D'AUTORISATION DE LA LOI SUR L'EAU CONCERNANT PROJET SANEF**
- 13) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION 1^{ère} CLASSE ET FERMETURE DU POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION 2^{ème} CLASSE**
- 14) DIVERS**

**D'entrée de séance, Monsieur le Maire propose au conseil municipal le rajout d'un point : convention pour l'application du dispositif du plan de relance de l'économie relatif au FCTVA.
Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le rajout du point proposé.**

**1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 FEVRIER 2009**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu de la réunion du 6 février 2009.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du compte-rendu, l'approuve à l'unanimité et charge Monsieur le Maire de donner suite aux décisions prises à la majorité.

2) COMPTE ADMINISTRATIF 2008

Monsieur le Maire quitte la séance et passe la présidence au 1^{er} Adjoint au Maire, Monsieur VETZEL Jean-Paul. Ce dernier donne la parole au conseiller municipal, Monsieur MARTIN Roland, chargé de l'élaboration et de la présentation du compte administratif 2008.

Les dépenses de fonctionnement réelles se montent à 1 082 835,57 €uros

Les recettes de fonctionnement réelles se montent à 1 852 790,20 €uros

Au vu de ce résultat, il est proposé au conseil municipal d'affecter la différence de recettes à la section investissements soit 769 954,63 €uros

Les dépenses réelles d'investissements s'élèvent à 1 072 565,80 €uros

Les recettes d'investissements s'élèvent à 1 098 548,66 €uros

Reste 25 982,86 €uros transférés sur le budget 2009.

Au vu des résultats du compte administratif, la différence de recettes de fonctionnement n'ont pas été utilisées et transférées sur les dépenses du budget prévisionnel 2009 que nous regarderons après le compte administratif.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, accepte les résultats du compte administratif 2008 et donne quitus à Monsieur le Maire pour cette gestion 2008.

Monsieur le Maire revient en séance et prend la présidence du conseil municipal.

3) AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur le Maire, suite aux résultats du compte administratif 2008, propose l'affectation des résultats.

A) RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 606 396,14 €uros
B) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	+ <u>163 558,49 €uros</u>
C) RESULTAT A AFFECTER : A + B	+ 769 954,63 €uros
D) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	
- excédent (excédent de financement)	+ 25 982,86 €uros
E) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT	
- besoin de financement	- <u>632 500,00 €uros</u>
F) BESOIN DE FINANCEMENT = D + E	606 517,14 €uros
DECISION D'AFFECTATION	
1 – AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement	606 517,14 €uros
2 – REPORT EN FONCTIONNEMENT R002	163 437,49 €uros

4) COMPTE DE GESTION 2008

Madame la Perceptrice du Trésor Public de Vigy, chargée de l'exécution de la vérification des opérations financières effectuées par la commune d'Argancy, adresse pour examen et approbation du compte de gestion établi par elle-même.

Après vérification de la similitude des chiffres se trouvant dans le compte administratif 2008 et ceux écrits dans le compte de gestion, le conseil municipal accepte le compte de gestion présenté. Donne quitus à Madame la Perceptrice du Trésor Public de Vigy. Il la remercie pour le bon travail accompli.

5) BUDGET 2009

Monsieur le Maire présente aux conseillères et conseillers municipaux les chiffres du budget prévisionnel 2009.

Dépenses de fonctionnement prévues : 1 793 637,49 €uros (dont 600 000 €uros affectés à la section investissements).

Principal poste en augmentation : police intercommunale : + 70 000 €uros (0 en 2008).

Recettes de fonctionnement prévues 1 793 637,49 €uros sensiblement identiques aux prévisions 2008.

Recettes d'investissements 2009 2 002 119,00 €uros
dont 600 000 €uros proviennent de l'excédent de fonctionnement

Les dépenses d'investissements 2009 prévues s'élèvent à 2 002 119,00 euros.

A la demande des autorités préfectorales, la commune envisage des investissements en hausse significative. Une réserve importante en 2008 avait été prévue pour réaliser le mur anti-inondation des écoles.

Etat des investissements prévus en 2009

- étangs	150 000,00 €uros
- réfection école	300 000,00 €uros
- mise hors d'eau école	589 000,00 €uros
- création parkings	115 000,00 €uros
- enfouissement réseaux secs rue d'Amelange	170 000,00 €uros
- aménagement locaux associatifs (presbytère)	<u>300 000,00 €uros</u>
TOTAL	1 624 000,00 €uros

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le budget 2009 ainsi présenté.

6) SUBVENTIONS 2009

Monsieur SPEYER Edmond, Adjoint au Maire chargé des relations avec les associations agissant dans la commune, propose le tableau des subventions demandées par les associations :

A.C.M.F	300
A.C.P.	800
Amicale de Pêche	1 100
Amicale du Personnel	4 500
BOOTLEGGERS	1 200
BOOTLEGGERS 20 ans	1 300
Comite de Gestion	10 000
Donneurs de Sang	350
Ecole de musique	6 300
ORCHESTRE D'HARM.	950
Familles Rurales	4 500
Contrat temps libre 2008	28 000
INTER ASSOCIATION	600
LES FELINS	300
O.R.A. JEUNES M.J.C.	2 500
Contrat temps libre 2007	8300 – 7100 (avance)
PETANQUE	1 500
	1 300
PRE DU CŒUR	300
RUGY LOISIRS	800
TENNIS	2700+300
U.S.ARGANCY	4 000
VIE LIBRE	400+150
CONSEIL DE FABRIQUE	2 500
QUAD 9	300

Le conseil municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions, accepte le tableau commenté par Monsieur SPEYER Edmond. Charge Monsieur le Maire de l'exécution de ces décisions de subventions 2009.

7) TAXES COMMUNALES 2009

Au vu de la situation économique générale et des moyens financiers de la commune, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire pour 2009 les différents taux des 3 taxes en vigueur en 2008 :

- taxe d'habitation :	9,20 %
- taxe foncière bâti :	9,04 %
- taxe foncière non bâti :	36,77 %

8) DONS ET SECOURS

Monsieur le Maire, après consultation de Madame la Perceptrice, propose au conseil de lui déléguer la possibilité d'accorder des secours aux personnes de la commune nécessiteuses qui en font la demande. Les secours ne doivent pas dépasser 200 €uros. Au-delà, Monsieur le Maire doit s'adresser au conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde cette délégation à Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'accord verbal d'accorder une aide au logement de 200 €uros par mois de mai 2007 à mai 2008 (12 mois: temps estimé nécessaire pour réparer leur appartement ravagé par le feu place des Vignerons à RUGY). Cette aide sera versée directement au propriétaire du logement occupé place Anne de Méjanès à ARGANCY en attendant les réparations de l'appartement incendié.

Le conseil municipal autorise exceptionnellement Monsieur le Maire à verser la somme de 2 400 €uros à ce propriétaire.

9) MARCHE PLACES DE PARKING

Monsieur le Maire présente au conseil les résultats de l'appel d'offres, procédure adaptée, concernant la création de places de parking.

Estimation du marché : 10 entreprises ont répondu à cet appel.

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise la mieux disante STRADEST pour un montant de 56 417,90 €uros HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à signer ce marché avec l'entreprise STRADEST.

10) DIA

Monsieur le Maire informe le conseil du projet de vente d'un étang par l'entreprise KOCH.

Parcelles n° 47 – 250/44 – 251/45 et 252/46
Section F
De 119 ares 50

Montant de la transaction : 30 000,00 €uros.

Le conseil municipal, après débat, vu le lieu, décide à l'unanimité de ne pas préempter cette opération notariale.

11) COMPLEMENTAIRE SANTE ET MAINTIEN DE SALAIRE DU PERSONNEL

Monsieur le Maire soumet à l'appréciation du conseil municipal un contrat d'assurance complémentaire du personnel :

Maintien du salaire du personnel communal adhérent en cas d'arrêt de travail : paiement à compter du 4^{ème} mois.

Participation communale : 25 % du montant de la cotisation soit 5,40 €uros en moyenne par mois et par adhérent.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de participer au paiement de la part de cotisation lui incombant.

Remboursement de frais maladie

Point reporté pour informations complémentaires.

12) DEMANDE D'AUTORISATION DE LA LOI SUR L'EAU CONCERNANT PROJET SANEF

Point reporté pour informations complémentaires.

13) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION 1^{ère} classe ET FERMETURE DU POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION 2^{ème} classe

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du résultat positif du concours de passage d'adjoint d'animation 1^{ère} classe qu'à réussi une agent employée par la commune.

Cette réussite permet la création d'un poste d'adjoint d'animation 1^{ère} classe 30 heures/semaine pour permettre la promotion de cet agent. Monsieur le Maire ferme ainsi le poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe 30 heures/semaine précédemment tenu.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire.

14) CONVENTION POUR L'APPLICATION DU DISPOSITIF DU PLAN DE RELANCE DE L'ECONOMIE RELATIF AU FCTVA

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que vu l'article L 1615-6 du Code Général des Collectivités Territoriales issu de l'article 1^{er} de la Loi de Finances rectificative pour 2009, les investissements inscrits au budget 2009 s'élevant à 1 624 000,00 €uros soit netement supérieur à la moyenne des 4 années 2004, 2005, 2006 et 2007 soit 1 034 793,00 €uros, la commune peut solliciter la signature de la convention lui permettant de percevoir le FCTVA 2008 en 2009 .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Prend acte que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 1 034 793,00 €uros ;

Décide d'inscrire au budget de la commune 1 624 000,00 €uros de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 56,9 % par rapport au montant référence déterminé par les services de l'Etat ;

Autorise le maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

15) DIVERS

PROJET IDEO ECOL'O

L'association Familles Rurales d'Argancy soumet à l'appréciation des conseillers municipaux un projet visant à :

- éduquer à l'environnement,
- une nouvelle activité pour les enfants,
- un nouveau lieu de rencontre et d'échange.

Ce projet se déroulerait dans la maison, aujourd'hui non occupée, dans le parc des écoles et avec création d'activités type jardin pédagogique autour de cette maison.

L'association Familles Rurales souhaite un dialogue avec la municipalité. Dialogue qui permettrait une concertation et qui devrait déboucher sur une convention mettant en place le projet et les moyens financiers nécessaires pour obtenir les résultats souhaités.

Le conseil municipal, après débat et à l'unanimité, accepte le dialogue et désigne Messieurs HENON-HILAIRE Fabrice et FREY Nicolas pour participer à ce dialogue et mettre sur pied, par écrit, une convention pour réaliser ce projet.

Fin de la séance : 22 heures 30